

Maternelle 4 ans

La Fédération des établissements d'enseignement privés offre son soutien au ministre Roberge

Montréal, 15 février 2019 – La Fédération des établissements d'enseignement privés est satisfaite de l'annonce faite par le ministre Jean-François Roberge voulant que la *Loi sur l'enseignement privé* soit modifiée afin que les écoles privées dispensent des services d'éducation préscolaire à des enfants de 4 ans, à partir de 2020-2021. Cette annonce a été faite dans le cadre de la présentation du Projet de loi no 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. La Fédération offre son entière collaboration au ministre pour assurer la réussite de ce projet de loi.

Certaines écoles privées accueillent des enfants de quatre ans depuis plusieurs décennies, à la grande satisfaction des parents. En instaurant la maternelle 4 ans à plus grande échelle et en l'intégrant au système d'éducation, on favorise l'égalité des chances en offrant rapidement aux élèves plus vulnérables le soutien nécessaire pour bien les préparer à entreprendre leur cheminement scolaire. La maternelle 4 ans s'avère particulièrement utile dans le cas d'enfants qui n'ont pas fréquenté un CPE ou un service de garde éducatif avant leur entrée à l'école.

« Les recherches démontrent que le préscolaire 4 ans favorise l'identification rapide des enfants qui ont des besoins particuliers et la mise en place sans délai des mesures adéquates pour leur réussite éducative, explique Nancy Brousseau, directrice générale de la Fédération. De plus, les écoles privées accueillent un nombre important d'enfants issus de l'immigration et plusieurs d'entre eux ne maîtrisent pas le français au moment de leur entrée à l'école. Le fait d'avoir deux années d'immersion en français avant d'entreprendre le primaire facilitera la réussite de ces élèves. »

Selon une étude réalisée par la Fédération auprès de ses membres à l'automne 2018, plus de 14 % des élèves qui fréquentent une école privée préscolaire-primaire ont un plan d'intervention pour répondre à des besoins particuliers.

Les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire font partie de la solution

Les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire sont en mesure d'offrir des services aux enfants de quatre ans qui présentent des problématiques particulières. Ces écoles travaillent en partenariat avec les commissions scolaires pour la scolarisation d'élèves pour qui l'intégration en classe ordinaire n'est pas la solution optimale. « Le fait d'intégrer rapidement un enfant dans un milieu stable qui lui fournit les différents services dont il a besoin contribuera à accroître ses chances de réussite, » précise Mme Brousseau.

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération est un organisme à but non lucratif qui regroupe 193 établissements autonomes fréquentés par quelque 115 000 élèves répartis sur le territoire québécois. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire. Pour en savoir plus, consultez les sites <https://ecolespriveesquebec.ca/> et www.feep.qc.ca

-30-

Pour information et demande d'entrevue

Geneviève Beauvais
Tél. 514 381-8891 poste 238
beauvaisg@feep.qc.ca
Twitter : @LaFeep